

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)	Monsieur Cyril LAURENT
Madame Dany-Cécile CARTON	Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Gérard AMON	Monsieur Philippe MARCY
Monsieur James AUTREAU	Monsieur Jean-Pierre MATHELLIER
Monsieur Jean-Paul BERNIER	Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Roland BOULARD	Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Jean-Paul CACCIA	Monsieur François ROBIN
Monsieur Michel DAUTEUIL	Monsieur Janick SIMONNET

Ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric ESPINASSE à Gérard AMON

Assistaient également :

Madame Danielle BERAT (Conseillère Départementale)
Madame Karine WELTER (CCSSOM – Sézanne)
Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)
Monsieur Vincent LIEBAULT (CM Pays)

Ordre du jour :

- Communications du Président
- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Création d'une provision pour risques et charges
- Modification des AE/CP et AP/CP pour l'OPAH
- Vote du budget primitif 2019
- Cotisations 2019
- Appel de participation OPAH 2019
- Appel de participation PTRE 2019
- Rapport de mise en œuvre du projet de territoire
- Bilan d'opérations « Ingénierie Pays 2018 »
- Bilan d'opération « LEADER 2018 »
- Rapport d'activité du Conseil de Développement Territorial 2018

- Développement Economique : POCE et Territoires d'Industrie

Date de convocation : 13 février 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 26 février 2019

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne. [DEL 2019-001]

Communications du Président :

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a procédé à :

- La notification des subventions OPAH conformément à l'avis du comité technique
- L'émission d'un avis favorable à la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la commune de Clesles dans le cadre de l'élaboration de son PLU.
- La signature des conventions « professionnels » et « particuliers » de la Maison de l'Habitat.

Approbation du compte de gestion 2018 [DEL 2019-002]

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Approbation du compte administratif 2018 [DEL 2019-003]

Après que le Président se soit retiré, Cyril LAURENT (désigné Président de séance à l'unanimité) présente le détail du compte administratif, se soldant par les résultats suivants:

Réalisations	Dépenses réelles/ inscrites BP	Recettes réelles/ inscrites BP
Fonctionnement	238 720.47 € / 454 332 €	192 401.76 € / 325 695 €
Investissement	142 414.03 € / 994 198 €	292 398 € / 725 313 €

Reports N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	128 637 €
Investissement	0	268 885 €

TOTAL réalisations + reports	105 693.57 €	882 321.76 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	254 602 €	108 496 €
TOTAL	254 602 €	108 496 €

Cumulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	238 720.47 €	192 401.76 €
Investissement	397 016.03 €	669 779 €
TOTAL CUMULE	635 736.50 €	990 817.76 €

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'arrêt des résultats aux valeurs indiquées ci-dessus.

Patrice VALENTIN reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat 2018 [DEL 2019-004]

Au regard du débat d'orientation budgétaire et du projet de budget qui en découle, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter :

- le résultat de fonctionnement (82 319.26 €) comme suit :
 - o R 002 (Excédents de fonctionnement reportés) : 77 231.59 €
 - o R 1068 : 5 087.67 €
- Le résultat d'investissement (149 983.97 €) au compte R001 portant le compte à 418 869 €

Création d'une provision pour risque et charge [DEL 2019-005]

Considérant l'obligation de créer une provision lors de l'ouverture de contentieux, ainsi que le contentieux en cours à l'encontre du PETR relative à la fin de contrat d'un agent, le Conseil valide à l'unanimité la création d'une provision pour risques et charges de fonctionnement à hauteur de 14 000 €

Modification des AE/CP et AP/CP relatifs à l'OPAH [DEL 2019-006]

Considérant l'état d'avancement de l'OPAH, le Conseil décide de modifier les crédits de paiements liés aux autorisations d'engagement (suivi animation OPAH) et autorisations de programme (fonds commun d'intervention OPAH) pour permettre de reporter en 2019, les dépenses non engagées en 2018.

Les crédits de paiement sont modifiés comme suit :

Animation	Total	2017 (réel)	2018 (réel)	2019	2020
CP	420 000 €	0 €	88 773.73 €	160 000 €	171 226.27 €

FCI	Total	2017 (réel)	2018 (réel)	2019	2020
CP	1 749 504 €	62 104 €	329 840 €	1 138 872 €	218 688 €

Vote du budget primitif 2019 [DEL 2019-007]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le budget proposé, voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	573 482 €	573 482 €
Investissement	1 570 852 €	1 570 852 €

Il est précisé que ces montants incluent principalement des dépenses/ recettes liées à la gestion de l'OPAH (suivi-animation pour 160 000 € et fonds commun d'intervention pour 1 138 872 €, ainsi que les amortissements liés aux réalisations 2018)

Appel de participations 2019

Au regard du vote du budget, le Conseil syndical approuve à l'unanimité les appels de participation par habitant auprès des EPCI pour l'année 2019 :

- 0.85 € (pop 2019) de cotisation [DEL 2019-008]
- 1 € (pop 2016) pour le suivi-animation OPAH et 8€ pour le FCI OPAH [DEL 2019-009]
- 0.35€/habitant (pop 2017) pour la Plateforme de Rénovation Énergétique [DEL 2019-010]

Rapports d'activité 2018

Conformément aux exigences réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales) et contractuelles (conventions Région et LEADER), le Président soumet à l'approbation du Conseil, qui les valide à l'unanimité, les différents documents qui formalisent l'activité du PETR pour l'année écoulée :

- Rapport de mise en œuvre du projet de territoire [DEL 2019-011]
- Bilan d'opération « Ingénierie Pays 2018 » [DEL 2019-012]
- Bilan LEADER 2018 [DEL 2019-013]
- Rapport d'activité du Conseil de Développement Territorial [DEL 2019-014]

Les membres du conseil engagent la discussion autour des opportunités d'élaboration d'un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) et d'une contractualisation « Territoire d'Industrie » Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations

Patrice VALENTIN,
Président

